

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2023 – 2027 est venue préciser les orientations de la branche famille sur cette période. L'ambition est de :

- Structurer et développer une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes ;
- Renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes et l'engagement citoyen.

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité des actions soutenues par la Caf des Bouches du Rhône sur le champ de l'accompagnement des adolescents. Deux objectifs sont poursuivis :

1. **Encourager les initiatives des jeunes en accompagnant, soutenant et valorisant les projets portés par les adolescents.** Il s'agit notamment de favoriser leur capacité à s'investir au sein d'un collectif, de concourir à leur ouverture sur le monde et de contribuer ainsi à la fois au développement de leur citoyenneté et de compétences nécessaires à leur autonomisation.
2. **Renforcer la présence éducative numérique** et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen. Il s'agit de soutenir les initiatives visant à **accompagner les enfants et les jeunes dans leurs usages du numérique et des médias** et promouvoir un usage citoyen et responsable de ces nouveaux outils.

La Caf 13 lance l'appel à projets 2024 dans la continuité des orientations nationales en matière de jeunesse avec pour ambition de contribuer au renforcement de l'égalité des chances et à la réduction des inégalités afin de donner à tous les jeunes les moyens d'être des citoyens engagés, insérés professionnellement et socialement, tolérants et ouverts à toutes les formes de mixité, culturelle, sociale, filles/garçons, etc.

Les deux objectifs précités font l'objet de l'appel à projet présenté ci-dessous qui se décline en deux axes distincts à **destination des professionnels de la jeunesse et des jeunes**.

DESCRIPTION DES AXES

Axe 1 : Encourager les initiatives des adolescents en accompagnant et en soutenant leurs projets. Il s'agit notamment de favoriser leur capacité à s'investir au sein d'un collectif, de concourir à leur ouverture sur le monde et de contribuer ainsi à la fois au développement de leur citoyenneté et de compétences nécessaires à leur autonomisation.

Axe 2 : Accompagner les jeunes dans leurs usages du numérique et des médias. L'objectif est de promouvoir un usage citoyen et responsable de ces nouveaux outils, tout en soutenant la mise en œuvre de modalités renouvelées de contact avec les enfants et les jeunes, en complément d'un accompagnement en présentiel.

LES PORTEURS DE PROJET

Cet appel à projets s'adresse aux porteurs de projets (dont les centres sociaux) : associatifs, fédératifs et aux collectivités territoriales situées dans les Bouches-du-Rhône.

Les projets s'adressent en priorité à un public âgé entre 12 et 25 ans.

Le public des adolescents âgés de 12 à 17 ans révolus constitue la cible prioritaire des projets. Les jeunes concernés doivent être issus de tous les milieux sociaux, et la mixité filles/garçons doit être recherchée dans les différentes actions mises en œuvre.

Les jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans peuvent également être concernés par le projet ou y prendre part à condition qu'ils ne soient pas majoritaires.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Inscris dans les enjeux territoriaux, **les projets développés avec, pour et par les adolescents** doivent les aider à devenir de jeunes adultes responsables, autonomes et mieux préparés à s'insérer dans la société et à s'investir dans la vie de la cité.

Les projets éligibles doivent répondre à l'ensemble des conditions suivantes :

- ✓ S'adresser aux enfants et/ou aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus ;
- ✓ Mobiliser des cofinancements publics et/ou privés ;
- ✓ Associer les familles ;
- ✓ Avoir une visée éducative, solidaire et citoyenne ;
- ✓ Présenter une dimension collective ;
- ✓ Favoriser la mixité des publics ;
- ✓ S'inscrire dans une dynamique partenariale sur le territoire ;
- ✓ S'appuyer sur un diagnostic des besoins ;
- ✓ Respecter la charte de la laïcité de la branche Famille et ses partenaires.

Ne sont pas éligibles :

- les actions et projets organisées par des établissements scolaires
- les projets encadrés par les personnels des établissements ou services médico-sociaux
- le financement des études, de formation ou de stages des jeunes
- les séjours linguistiques, la participation à des compétitions sportives
- les projets à visée scolaire ou professionnelle
- l'insertion professionnelle des jeunes
- la création d'activité à vocation professionnelle pour les jeunes
- l'accès des jeunes au logement

AXE 1 : INITIATIVES ADOS

L'objectif poursuivi par cet axe vise à favoriser l'engagement citoyen et l'implication des jeunes, via le développement de projets **portés par les jeunes** et adaptés à leurs attentes.

Un tel soutien doit permettre de :

- favoriser la capacité des jeunes à s'investir au sein d'un collectif,
- concourir à leur ouverture sur le monde,
- contribuer ainsi à la fois au développement de leur citoyenneté et de compétences nécessaires à leur autonomisation.

Les projets doivent être conçus et imaginés par les jeunes. Les dossiers présentés doivent faire apparaître clairement la prise de responsabilité des jeunes dans le montage et la conduite du projet.

Les projets financés doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être le produit de l'initiative de jeunes de tous les milieux sociaux âgés en priorité de 12 à 17 ans,
- s'appuyer sur une personne morale percevant l'aide financière attribuée par la Caf et mettre à disposition des jeunes un professionnel ressource qui pourra les accompagner pour leurs démarches,
- mobiliser une partie d'autofinancement et/ou un cofinancement public ou privé.

Les projets financés devront par ailleurs s'inscrire dans l'un des champs ci-dessous :

- citoyenneté et vie locale
- humanitaire et solidarité internationale
- sciences et techniques
- culture et art
- écologie et environnement
- sports (hors participation à des compétitions)
- loisirs
- départs en vacances en autonomie
- médias et outils de communication

A X E 2 : E D U C A T I O N A U X M E D I A S E T A U X N U M E R I Q U E S

Les actions d'éducations aux médias ont pour objet d'améliorer la **présence éducative et l'utilisation du numérique**. Il s'agit de soutenir les initiatives visant à **accompagner les enfants et les jeunes dans leurs usages du numérique et des médias**, et de promouvoir un usage citoyen et responsable de ces outils.

Les projets doivent s'appuyer sur un professionnel qualifié sensibilisé aux enjeux du numérique, et poursuivre les objectifs suivants :

- Favoriser la compréhension par les enfants et les jeunes des médias, de l'information et du numérique ;
- Encourager une pratique citoyenne, responsable et sécurisée des médias et des outils numériques par les enfants et les jeunes ;
- Permettre l'acquisition par les enfants et les jeunes de compétences numériques et informationnelles.

M O D A L I T E S S P E C I F I Q U E S

A X E 1 : I N I T I A T I V E S A D O S

L'octroi du financement sera conditionné à la recevabilité du projet au regard des critères qui le structurent.

Les financements seront accordés dans la limite des enveloppes disponibles et ne pourront dépasser 80 % des charges du projet. Le financement est annuel et les projets pourront faire l'objet d'un financement maximal de **5 000 € non renouvelable** pour la même action.

Les jeunes doivent remplir leur dossier en lien avec une association chargée de les accompagner dans leur projet ou au travers d'une junior association.

Les dossiers répondant aux critères d'éligibilité devront être présentés oralement par les jeunes devant une commission animée par la CAF.

Les actions présentées pourront être sélectionnées pour un concours national organisé par la Caisse nationale d'allocations familiales qui récompense des projets chaque année.

A X E 2 : E D U C A T I O N A U X M E D I A S E T A U X N U M E R I Q U E S

L'octroi du financement sera conditionné à la recevabilité du projet au regard des critères qui le structurent. Les financements seront accordés dans la limite des enveloppes disponibles et ne pourront dépasser 80 % des charges du projet.

Les actions peuvent être **pluriannuelles** et porter jusqu'en 2027 inclus. Pour cela vous devez compléter chaque onglet du canevas correspondant aux années souhaitées.

L E D O S S I E R D E C A N D I D A T U R E

Votre dossier de candidature doit comprendre :

- Le bilan du ou des projets de l'axe 1 et/ou de l'axe 2
- Le(s) nouveau(x) projet(s) sur les canevas joints à cet appel à projets. Ils comportent plusieurs onglets à compléter.
- L'attestation de non-changement et les documents demandés (liste CA, délégations, etc)

Les porteurs de projets sont invités à étayer leurs bilans. Des supports complémentaires peuvent être adressés (bilan spécifique, vidéos, articles...)

L'envoi par mail des documents se fera à l'adresse suivante :

CAF13-BP-AFCSPC@caf13.caf.fr

Vous devez mentionner le nom de l'équipement dans l'objet du mail d'envoi et pour chaque pièce selon les modèles suivants :

Pour l'axe 1 : AAPInitiativeado2024_Nomdelastructure_Nomdelapièce

Pour l'axe 2 : AAPNumérique2024_Nomdelastructure_Nomdelapièce

Ces documents doivent être adressés au plus tard **le 3 mars 2024.**

Toute demande incomplète ou arrivée après l'échéance fixée ne sera pas prise en compte. Il est donc demandé de bien vérifier la complétude du dossier avant envoi.

A N A L Y S E E T S U I V I D U P R O J E T

Pour toute information relative à cet appel à projets, vous pouvez contacter :

- ✓ Le chargé de mission en développement territorial de votre secteur
- ✓ Ou adresser un mail à : CAF13-BP-AFCSPC@caf13.caf.fr

Les dossiers seront ensuite présentés en commission d'action sociale et les projets retenus feront l'objet d'une notification et/ou d'une convention.